

Didier GONZALES

*Député du Val-de-Marne
Maire de Villeneuve-le-Roi*

COMMUNIQUE DU 5 FEVRIER 2009

L'Assemblée nationale adopte l'amendement de Didier Gonzales supprimant la zone C du PEB d'Orly

Pour faire face notamment au risque d'extension des contraintes d'urbanisme et de paupérisation à l'occasion de la révision prochaine du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly, Didier Gonzales avait déposé un amendement adaptant les règles de ce PEB à la spécificité d'Orly.

Le député du Val-de-Marne a obtenu, cette nuit, un vote favorable dans l'hémicycle, qui vient confirmer l'adoption unanime de son amendement en commission des affaires économiques.

Cet amendement dispose que le PEB des aéroports dont le trafic est plafonné ne comporte que des zones A et B.

Pour le président de l'association des élus riverains d'Orly (AERO), la révision du PEB d'Orly pourra ainsi s'engager dans de meilleures conditions.

Rappel :

L'aéroport d'Orly présente la particularité d'être enclavé dans un tissu urbain dense et pré-existant. Une spécificité déjà reconnue à travers l'instauration d'un couvre-feu nocturne et le plafonnement du trafic aérien (250 000 créneaux attribuables par an)

En raison de ce plafonnement du trafic, le niveau de bruit constaté en zone C du PEB reste compris entre 55 et 65 dB. Or, selon l'échelle de bruit, ce niveau de bruit maximal de 65 dB correspond à celui d'une rue secondaire de centre-ville. Or, aucun centre-ville ne comporte de PEB avec ses règles d'inconstructibilité ou de forte restriction des droits à construire.

Il n'y a donc pas de raison de maintenir de telles contraintes d'urbanisme dans des secteurs déjà urbanisés à 10 kilomètres de Paris, et alors que l'OIN Orly-Rungis et le Grenelle de l'Environnement prévoient de renforcer l'offre de logements dans ces secteurs.

Si les règles d'urbanisme du PEB s'entendent pour un aéroport en construction, afin de prévenir l'installation des populations, le PEB doit être adapté dans le cas où les populations sont déjà installées, comme c'est le cas pour Orly, où ses effets sont importants pour les territoires impactés (dévalorisation de l'ordre de 15 % des biens immobiliers, dégradation de l'habitat et du tissu urbain...).

Didier GONZALES

*Président d'AERO (Association des Elus Riverains d'Orly)
Président du groupe d'études parlementaire sur les nuisances aéroportuaires
Secrétaire général de l'association nationale d'élus « Ville et Aéroport »*